



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-22274>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **26-22274**

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-137999

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 15/12/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Mairie de Chevilly Larue

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21940021500014

**Ville** : Chevilly-larue

**Code postal** : 94669

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 94

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : BAIL DE VOIRIE - PRESTATIONS D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUR LA COMMUNE DE CHEVILLY LARUE

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 90611000

**Type de marché** : Fournitures

**Description succincte du marché** : La présente consultation a pour objet les réparations ordinaires ou importantes ainsi que l'aménagement des voiries communales mais également des dépendances des bâtiments et terrains communaux, cours d'école et cimetière.

### Section 4 - Motif de l'annulation

Le Pouvoir adjudicateur a constaté plusieurs une erreur matérielle ayant des conséquences importantes sur la consultation. En effet, il a été constaté que la négociation figurait dans le sommaire du règlement de la consultation mais n'apparaissait pas dans le règlement ainsi que dans l'avis de publicité. A cet égard, et pour motif d'intérêt général, le Pouvoir adjudicateur a décidé de relancer la consultation afin de faire figurer la négociation dans une consultation ultérieure.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 04/03/2026